



Reduction pension alimentaire

Par **christophe72**, le **13/03/2008** à **14:53**

Bonjour,

je suis séparé de ma concubine depuis 7 ans je lui verse une pension alimentaire de 405.69€ pour mes 2 enfants .

aujourd'hui mon salaire est plus bas (1780€) et je ne peux plus verser une t'elle somme, de plus j'ai acheté une maison depuis septembre ma concubine actuel est invalide et n'a comme salaire que 235€.

nous avons des charges mensuel d'environ 1600 €

j'ai fais une demande de diminution de pension alimentaire aux prés du juge des affaire familiale.

mon affaire passe le 18 mars, pensez vous que le juge baissera le montant de la pension alimentaire ?

si oui j'ai demandé à payer 150€ pour mes 2 enfants, quand pensez vous ?

cordialement

christophe